ART. PREMIER N° 484

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 484

présenté par M. Apparu, M. Martin, M. Aubert, M. Douillet, M. Fromion, M. Vitel, M. Solère, Mme Genevard et M. Decool

ARTICLE PREMIER

(RAPPORT ANNEXÉ)

Supprimer la première phrase de l'alinéa 151.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le lycée français est en effet couteux et dense, mais ce texte de loi, pas plus que le rapport annexé, ne traitent de cette question.